



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 1 sur 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	IVIBLUE
Numéro	0013
Substance	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur Diesel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	IVI BLUE PROVENCE 560 Rue René CAILLOUX 13730 Saint Victoret FRANCE Tél: +33 (0)4 42 06 42 44
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :

ANGERS : 02 41 48 21 21

BORDEAUX : 05 56 96 40 80

LILLE : 08 00 59 59 59

LYON : 04 72 11 69 11

MARSEILLE : 04 91 75 25 25

NANCY : 03 83 22 50 50

PARIS : 01 40 05 48 48

STRASBOURG : 03 88 37 37 37

TOULOUSE : 05 61 77 74 47



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 2 sur 13

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ***

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Conseils de prudence

-

Informations Additionnelles sur les Dangers

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. ***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nature chimique Solution aqueuse. ***

Composants dangereux ***

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydroxyde d'ammonium	215-647-6***	donnée non disponible	1336-21-6	0.1-<0.25	STOT SE 3 (H335) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2(H411)

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.



Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. ***
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, Retirer toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. ***
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. ***
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. ***
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. ***
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié. ***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé. ***
Contact avec la peau	Non classé. ***
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. ***
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. ***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique. ***
-----------------------	-------------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard. ***
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Toutefois ce danger potentiel n'apparaît qu'après évaporation de toute l'eau présente dans le produit lors d'un incendie ou d'une projection accidentelle sur une surface portée à très haute température. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniacque. ***
--------------------	--



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 4 sur 13

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition. ***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. ***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles. ***

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales. ***

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8.

Traitement des déchets Voir rubrique 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. ***

Prévention des incendies et des explosions Aucune mesure spécifique identifiée. ***

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. ***



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 5 sur 13

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Conserver à des températures comprises entre -11 °C et 35 °C. Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité. ***

Matières à éviter Acides forts. Bases. Nitrates. Nitrites. ***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ne contient pas de substance ayant des valeurs limites européennes d'exposition professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires

Légende Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL) ***

DNEL Travailleur. ***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6		28 mg/m ³ (inhalation)		14 mg/m ³ (inhalation)

DNEL Consommateurs***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Hydroxyde D'ammonium 1336-21-6	0.165 mg/l (fw) 0.0165 mg/l (mw) 0.28 mg/l (ir)	0.0165 mg/kg (fw)	32.3 mg/kg		8.58 mg/l	



8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesure d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. ***

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI. ***

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. **Attention** ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations. ***

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166. ***

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6. ***

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Gants en néoprène. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. ***

Exposition répétée ou prolongée			
Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration	Remarques
Caoutchouc Naturel***	0.5 mm***		EN 374***
Chloroprène***	0.5 mm***		EN 374***
Caoutchouc nitrile***	0.4 mm***		EN 374***
caoutchouc butyle***	0.7 mm***		EN 374***
PVC***	0.7 mm***		EN 374***

**Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect		limpide***	
Couleur		incolore***	
État physique @20°C		liquide***	
Odeur		faible, ammoniacale***	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH ***	9*** - *** 10***	@ 20 °C***	DIN ISO 976***
Point/intervalle de fusion		Non applicable***	
Point/intervalle d'ébullition ***	>=*** 100***°C*** >=*** 176***°F***	@ 1.013 bar***	
Point d'éclair		Non applicable***	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	
Limites d'inflammabilité dans l'air		***	
supérieure ***	***	Non applicable***	***
inférieure ***	***	Non applicable***	***
Pression de vapeur	2.3*** kPa***	@ 20 °C***	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité relative	*** 1.087*** - *** 1.093***	@ 20 °C***	ISO 2811-3***
Masse volumique	1087*** - *** 1093*** kg/m ₃ ***	@ 20 °C***	ISO 2811-3***
Hydrosolubilité		soluble***	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	
logPow		Pas d'information disponible***	
Température d'auto-inflammabilité		Non applicable***	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique ***	***	Pas d'information disponible ***	***
Viscosité, dynamique ***	*** 2.5*** mPa s***	@ 20 °C***	***
Propriétés explosives	Non-explosif***		
Propriétés comburantes	Non applicable***		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation***		

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 8 sur 13

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation. ***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. ***

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles. Températures supérieures à 35 °C. ***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts. Bases. Nitrates. Nitrites. ***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniaque. ***

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Non classé d'après les données disponibles. ***

Contact avec les yeux Non classé d'après les données disponibles. ***

Inhalation Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. ***

Ingestion Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. ***

Toxicité aiguë Non classé d'après les données disponibles. ***

Sensibilisation

Effets spécifiques



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 9 sur 13

Cancérogénicité
Mutagénicité Non classé d'après les données disponibles. ***

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles. ***

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles. ***

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles. ***

Toxicité par aspiration Non classé. ***

Autres informations

Autres effets néfastes Aucun à notre connaissance. ***

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé d'après les données disponibles. ***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique							
Compartiment	Méthode	Espèce	Critère évalué	Valeurs	Unité	Durée d'exposition	Unité
Toxicité pour le poisson***		Leuciscus idus***	CL50***	> 6,810***	mg/l***		
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.***		Daphnia magna***	CL50***	> 10,000***	mg/l***	48***	heures***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6		EC50(48h) 2.94 mg/l	LC50(96h) 0.16-1.10 mg/l	



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 10 sur 13

Toxicité chronique pour le milieu aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydroxyde d'ammonium 1336-21-6		NOEC(21d) 0.42 mg/l (daphnia magna)		

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible. ***

12.2. Persistance et biodégradabilité**Informations générales**

Facilement biodégradable (96 % après 16 jours). ***

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Une bioaccumulation est peu probable. ***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Pas d'information disponible. ***

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol. Peut contaminer les eaux souterraines. ***

Air

Le produit peut s'évaporer. ***

Eau

soluble. ***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH. ***

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales**

Pas d'information disponible. ***

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. ***

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. ***



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 11 sur 13

No de déchet suivant le CED

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. ***

Autres informations

Voir section 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent. ***

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

ICAO/IATA Non réglementé

ADN Non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- ArtR.4624-18àR4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée. ***



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 12 sur 13

Page 12 / 13

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

ECx=EfectConcentrationassociatedwithx% response=concentrationdel'efetassociéàuneréactiondex% GLP = Good

Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique) UVCB

= Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant
** Désignation du Danger
M: Mutagène

* Désignation de la peau
C: Cancérogène
R: Toxique pour la reproduction

Date de révision:
Révision

06.04.2018
*** Indique la section remise à jour.



FDS n° : 052018002

IVIBLUE®

Date de la version précédente : 02.04.2018 - Date de révision : 09.05.2018

Version 1.01

Page 13 sur 13

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité